

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°035/2025

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 87
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 06

Date de convocation :

27/03/2025

Date d'affichage :

04/04/2025

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michaël.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER ROLLET Claude à BLASER Michel ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane à STEYAERT Frank ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à HALBOURG Bertrand.

Excusés : BAILLY Hervé ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michaël) ; BIN Richard ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représentée par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Objet : Accueils Collectifs de Mineurs TEC – Tarifs camps et mini-camps 2025

Rapporteur : CASSABOIS Yannick

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Emeraude proposent à travers leurs projets pédagogiques plusieurs camps et mini-camps pour les enfants âgés de 3 à 17 ans.

Pour rappel, la CAF du Jura impose que les séjours organisés par des Accueils Collectifs de Mineurs doivent être établis en tenant compte des revenus par foyer pour chaque enfant accueilli.

Les propositions tarifaires sont établies de manière à couvrir tous les frais des séjours (transports, activités, alimentation et hébergement) hors frais de salaires des animateurs encadrant, permettant ainsi aux enfants de partir en séjour à des coûts raisonnables tout en ayant un programme d'animation de qualité.

L'organisation de séjours fait partie intégrante des objectifs généraux des projets pédagogiques de Terre d'Emeraude Communauté. 3 camps (5 jours / 4 nuits) cet été pour les enfants âgés de 7 à 12 ans, 2 mini-camps (4 jours / 3 nuits) pour les enfants âgés de 4 à 6 ans et 2 séjours pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Proposition des tarifs pour les camps :

Tranches de revenus	Séjour de vacances 5 jours - Camp Remoray Doubs (25) du 07 au 11 juillet 2025
Moins de 650€	200 euros
651 à 1 500€	210 euros
1 501€ à 2 500€	220 euros
2 501€ à 3 500€	230 euros
3 501€ à 4 500€	240 euros
Plus de 4 501€	250 euros

Tranches de revenus	Séjour de vacances 5 jours - Camp Duchet Prénovel (39) du 07 au 11 juillet 2025 - Camp Récré Activ Porcieu (38) du 21 au 25 juillet 2025
Moins de 650€	220 euros
651 à 1 500€	240 euros
1 501€ à 2 500€	250 euros
2 501€ à 3 500€	260 euros
3 501€ à 4 500€	270 euros
Plus de 4 501€	280 euros

Proposition des tarifs pour les mini-camps :

- Ecrille Camping de la Faz (39) du 15 au 18 juillet 2025
- Villars les Dombes Parc des Oiseaux (71) du 15 au 18 juillet 2025
- Facturation d'1 journée sans repas + 1 journée avec repas (en fonction des revenus famille/taux effort) + supplément de 15 euros par jour.
- Facturation d'1 journée sans repas + 2 journées avec repas (en fonction des revenus famille/taux effort) + supplément de 15 euros par jour.

Proposition des tarifs pour le séjour ados :

Tranches de revenus	Séjour ados - 5 jours - Séjour MONTAGNE ISERE (38) du 07 au 11 juillet 2025
Moins de 650€	228 euros
651 à 1 500€	238 euros
1 501€ à 2 500€	248 euros
2 501€ à 3 500€	258 euros
3 501€ à 4 500€	268 euros
Plus de 4 501€	278 euros

Tranches de revenus	Séjour ados - 5 jours - Séjour EUROPA-PARK SELESTAT (67) du 21 au 25 juillet 2025
Moins de 650€	285 euros
651 à 1 500€	295 euros
1 501€ à 2 500€	305 euros
2 501€ à 3 500€	315 euros
3 501€ à 4 500€	325 euros
Plus de 4 501€	335 euros

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 25 mars 2025 a émis un avis favorable/défavorable,
Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Emeraude Communauté.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.



Le Président,
Philippe PROST.

